

numéro

17

*Revue d'***HISTOIRE**  
**MARITIME**

Histoire maritime  
Outre-mer  
Relations Internationales

*Course, piraterie  
et économies littorales*

*(XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*

Varia – 979-10-231-1460-7



## REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Jean-Pierre Poussou & Michel Vergé-Franceschi

*La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790 [n° 1]*

*L'Histoire maritime à l'époque moderne [n° 2-3]*

*Rivalités maritimes européennes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) [n° 4]*

*La Marine marchande française de 1850 à 2000 [n° 5]*

*Les Français dans le Pacifique [n° 6]*

*Les Constructions navales dans l'histoire [n° 7]*

*Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles [n° 8]*

*Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge [n° 9]*

*La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation [n° 10-11]*

*Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux [n° 12]*

*La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII<sup>e</sup> siècle [n° 13]*

*Marine, État et politique [n° 14]*

*Pêches et pêcherie en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours [n° 15]*

*La Puissance navale [n° 16]*

### SÉRIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

*La vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799)*

*Épisode de la vie scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Jean Mascart

*Revue d'***HISTOIRE**  
**MARITIME**  
n° 17 • 2013/1

**Course, piraterie  
et économies littorales  
(xv<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)**



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 978-2-84050-921-9

PDF complet – 979-10-231-1437-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1438-6

I Présentation – 979-10-231-1439-3

I Graziani – 979-10-231-1440-9

I Brogini – 979-10-231-1441-6

I Barazzutti – 979-10-231-1442-3

I Hrodej – 979-10-231-1443-0

I Xambo – 979-10-231-1444-7

I Péret – 979-10-231-1445-4

I Aumont – 979-10-231-1446-1

I Corre – 979-10-231-1447-8

I Lafon – 979-10-231-1448-5

I Frécon – 979-10-231-1449-2

I Guiziou & Frontier – 979-10-231-1450-8

I Raflik – 979-10-231-1451-5

I Bellais – 979-10-231-1452-2

II Présentation. Le Mao & Figeac – 979-10-231-1453-9

II Grenet – 979-10-231-1454-6

II Bartolomei – 979-10-231-1455-3

II Zaugg – 979-10-231-1456-0

II Demont – 979-10-231-1457-7

II Gardey – 979-10-231-1458-4

II Martinetti – 979-10-231-1459-1

**Varia – 979-10-231-1460-7**

Comptes rendus – 979-10-231-1461-4

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois,  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

## SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

## SOMMAIRE

### Éditorial

Jean-Pierre Poussou .....	7
---------------------------	---

### I. DOSSIER

## COURSE, PIRATERIE ET ÉCONOMIES LITTORALES (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> SIÈCLE)

Course, piraterie et économies littorales (xv <sup>e</sup> -xxi <sup>e</sup> siècle) Gilbert Buti et Philippe Hroděj .....	11
« <i>Come in caza sua...</i> » : L'impact des descentes turques sur le littoral corse au cours des xvi <sup>e</sup> -xvii <sup>e</sup> siècles Antoine-Marie Graziani .....	23
À l'aube d'une économie marchande : Le rôle de la course à Malte au xvii <sup>e</sup> siècle Anne Brogini .....	37
Pour une histoire économique et sociale de la course zélandaise de 1672 au début de la décennie 1720 Roberto Barazzutti .....	55
Les relations entre la Jamaïque et Saint-Domingue (1655-1700) : échanges, rivalités et déprédations Philippe Hroděj .....	79
La course barbaresque au cœur des échanges et conflits sur les deux rives de la Méditerranée. L'affaire Villareal, Marseille, 1670-1682 Jean-Baptiste Xambo .....	99
De l'armateur à la fripière : Le marché des ventes aux enchères à La Rochelle au xviii <sup>e</sup> siècle Jacques Péret .....	121
La guerre de course à Granville et son effet sur l'économie locale (1688-1815) Michel Aumont .....	139
La poudre, l'encre et l'or : Morlaix, bourse corsaire, et la guerre d'Indépendance Olivier Corre .....	161

Deux modèles économiques de la course française dans l'Espagne occupée : Almería et Málaga (1810-1812) Jean-Marc Lafon .....	181
La piraterie sud-est asiatique des années 2000 : une rentabilité à géométrie variable Éric Frécon .....	199
Piraterie somalienne et littoral somalien : rapport ambigu, paradoxe et développements François Guiziou et Florian Fontrier .....	215
De la question des liens entre piraterie et terrorisme : le cas du golfe d'Aden Jenny Raflik .....	233
Lutte contre la piraterie et puissance navale : vers une <i>pax sinica</i> ? Renaud Bellais .....	249

4

## II

### LES COLONIES MARCHANDES DANS LES PORTS EUROPÉENS À L'ÉPOQUE MODERNE

Les colonies marchandes étrangères dans les ports européens (c. 1680-c. 1780) Caroline Le Mao et Michel Figeac .....	269
Institution de la coexistence et pratiques de la différence : le <i>Fondaco dei Turchi</i> de Venise (xvi <sup>e</sup> -xviii <sup>e</sup> siècle) Mathieu Grenet .....	273
La naturalisation des marchands étrangers à Cadix au xviii <sup>e</sup> siècle Arnaud Bartolomei .....	303
Entre diplomatie et pratiques judiciaires : La condition des étrangers sous l'Ancien Régime napolitain Roberto Zaugg .....	321
Cosmopolitisme marchand et frontières politiques à et autour de Hambourg (fin xvii <sup>e</sup> -début xviii <sup>e</sup> siècle) Vincent Demont .....	335
Les colonies marchandes étrangères à Bordeaux au xviii <sup>e</sup> siècle Philippe Gardey .....	349
Les négociants étrangers de La Rochelle au xviii <sup>e</sup> siècle Brice Martinetti .....	375

III  
VARIA

Le rôle des consignataires dans le marché de la morue à Bordeaux :  
l'exemple de la maison Gaston Monier (1889-1920)  
Bernard Cassagne .....397

IV  
COMPTES RENDUS

Mickaël Augeron, John de Bry et Annick Notter (dir.), *Floride, un rêve français (1562-1565)*, La Rochelle, Musée du Nouveau Monde, 2012, 159 p..... 429

Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, t. 2, *Fidélités, racines et mémoires*, préf. Jean-Pierre Poussou, Paris, Les Indes savantes, 2012, 516 p. ....431

Philippe Beaujard, *Les Mondes de l'océan Indien*, Paris, Armand Colin, 2012 ; t. 1, *De la formation de l'État au premier système monde afro-eurasien, IV<sup>e</sup> millénaire av. J.-C.-VI<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, 623 p. ; t. 2, *L'océan Indien au cœur des globalisations des anciens mondes, VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, 798 p..... 433

Emmanuelle Charpentier, *Le Peuple du rivage : le littoral nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p. .... 436

Marguerite Figeac-Monthus et Christophe Lastécouères (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles, de la fraude au contrôle (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, 2012, 400 p. .... 438

Jean-Marie Kowalski, *Navigation et géographie dans l'Antiquité gréco-romaine. La terre vue de la mer*, Paris, Picard, 2012, 256 p. ....441

Jean-Philippe Priotti et Guy Saupin, *Le Commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2008, 338 p. .... 443

Gregory Stevens Cox, *The Guernesev Merchants and their World in the Georgian Era*, Guernesev, The Toucan Press, 2009, 235 p. et xx pl. .... 446

L. M. Cullen, *Economy Trade and Irish Merchants at Home and Abroad 1600-1988*, Dublin, Four Courts Press, 2012, 320 p. .... 448

Amaia Bilbao Acedos, *The Irish Community in the Basque Country, c. 1700-1800*, Dublin, Geography Publications, 2003, 114 p. ....451

William Coxe, *Nouvelles découvertes des Russes entre l'Asie et l'Amérique (1781)*, rééd. [Whitefish], Kessinger Legacy Reprints, 2010, 342 p..... 453

Morgan Le Dez, *Pétrole en Seine (1861-1940). Du négoce transatlantique au cœur du raffinage français*, Bruxelles, PIE/Peter Lang, 2012, 430 p. .... 453

Jacques Péret, *Les Corsaires de l'Atlantique. De Louis XIV à Napoléon*, La Crèche, Geste Éditions, 2012, 330 p..... 456



III

*Varia*



LE RÔLE DES CONSIGNATAIRES  
DANS LE MARCHÉ DE LA MORUE À BORDEAUX :  
L'EXEMPLE DE LA MAISON GASTON MONIER (1889-1920)

*Bernard Cassagne*

*Professeur d'histoire, doctorant de l'université Michel de Montaigne – Bordeaux 3*

À partir de 1862, et durant un siècle, Bordeaux figure comme le premier port morutier de France. Bien que jouant un rôle mineur dans les armements, le port reçoit la plus grande partie des pêches débarquées en métropole par les terre-neuvas et les navires « islandais » armés sur les côtes de la Manche<sup>1</sup>. Ce rôle de « marché national de la morue » est dû à la puissance du négoce local et à l'implantation d'une trentaine de sécheries qui transforment le poisson et permettent de le diffuser dans tout le bassin garonnais, voire de l'exporter dans l'aire méditerranéenne ou les colonies antillaises.

De nombreux travaux retracent l'histoire des armements à la grande pêche au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. À Bordeaux, cette activité a surtout retenu l'attention de géographes<sup>3</sup> : les historiens, éblouis par le « négoce royal du vin<sup>4</sup> », ne se sont guère penchés sur les hommes qui ont animé ce commerce. Ayant eu l'opportunité de pouvoir acquérir une partie importante des archives de Gaston

- 1 Le terme *islandais* désigne des navires, armés le plus souvent à Dunkerque, Gravelines ou Paimpol, qui pêchent au large de l'Islande. Entre 1874 et 1908, la morue d'Islande représente, selon les années, de 5 à 25 % du tonnage total des morues importées par Bordeaux, avec une moyenne annuelle approchant 14 %. La plus grande partie du poisson importé par Bordeaux provient donc à 86 % des bancs de Terre-Neuve.
- 2 Jean Kerlévéo, *Paimpol au temps d'Islande* [1944], Douarnenez, Le Chasse-Marée/ArMen, 1998 ; Charles de la Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, t. III, *De la Révolution à nos jours*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1966 ; Louis Lacroix, *Les Derniers Voiliers morutiers, terre-neuvas, islandais, groenlandais* [1949], Paris, Éditions maritimes et d'outre-mer, 1970 ; Léopold Soublin, *Cent Ans de pêche à Terre-Neuve*, Paris, Henri Veyrier, 1991 ; Jean-Pierre Martin, *Rue des terre-neuvas. Normands et Bretons à Terre-Neuve au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rouen, Éditions du Veilleur de proue, 2001 ; Loïc Josse, *Terre-neuvas à l'époque des derniers voiliers de grande pêche de Saint-Malo-Cancale*, Grenoble/Douarnenez, Le Chasse-Marée/Glénat, 2010.
- 3 François Duval, « Le commerce de la morue à Bordeaux », *Société de géographie commerciale de Bordeaux*, n° 2 et n° 4, 1938, respectivement p. 26-51 et p. 73-82 ; Philippe Fournet, « Grandeur et décadence de l'activité morutière bordelaise », *Société de géographie commerciale de Bordeaux*, n° 9, 1966-1972, p. 6-30 ; Paul Latreille, *Bordeaux, port morutier*, Bordeaux, Bière, 1970.
- 4 Paul Butel, *Les Dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991, p. 157.

Monier (1856-1944)<sup>5</sup>, un des principaux acteurs de ce commerce, à la fois consignataire, armateur et négociant, nous avons tenté de retracer ses activités et d'évaluer son poids économique en terme de capital engagé et de résultats. Par son activité de consignataire, le troisième de la place, Gaston Monier joue un rôle majeur comme introducteur de la morue sur le marché bordelais. Bien intégré au sein du négoce par ses origines familiales et ses relations, il s'en distingue par la possession d'une succursale à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### TROIS GÉNÉRATIONS ANCRÉES DANS LE COMMERCE DE LA MORUE

#### Une famille d'immigrants auvergnats

398

L'histoire de la famille Monier montre des origines très modestes. Jacques Monier (1786-1841), le grand-père de Gaston, s'est installé à Bordeaux entre 1813 et 1820. On le repère en effet dans les registres de l'état civil de Saint-Flour, depuis son mariage, en 1809, jusqu'au décès de sa première épouse, en 1813<sup>6</sup>. À Saint-Flour, Monier est qualifié de propriétaire en 1809, de journalier en 1811 et de sabotier en 1813. Il se remarie à Bordeaux en 1820 avec la fille d'un brassier, elle-même probablement domestique chez un bourgeois de la rue du Mirail<sup>7</sup>. En 1831, Jacques Monier figure parmi les membres de la « société de bienfaisance des portefaix de bande de Bordeaux travaillant à la Rousselle<sup>8</sup> ». Sur la quarantaine de noms figurant sur l'acte de fondation, on relève une dizaine de futurs sécheurs de morues. Les premières sécheries apparaissent en effet dans l'agglomération à la même époque et ce sont chez ces portefaix, dont plusieurs sont des dockers spécialisés dans le déchargement des navires morutiers, que les négociants de la Rousselle, le quartier des épiciers en gros, commencent à recruter la main-d'œuvre des sécheries qu'ils ont fondées dans leurs domaines ruraux. Les collègues de Jacques Monier sont cantaliens comme lui. Ce sont des traditions migratoires anciennes qui les ont conduits à venir travailler dans le port de Bordeaux. Cependant, Jacques Monier est né

5 Il s'agit de plus de 430 chemises cartonnées et registres, soit environ 4 mètres linéaires. La partie la plus riche concerne la période 1903-1914 pour laquelle on trouve le Grand Livre (1903-1910), des registres de consignation, et une correspondance complète entre la maison-mère et sa succursale de Saint-Pierre (1904, 1908, 1912-1915, etc.). Les archives départementales de la Gironde (désormais AD 33) possèdent les archives d'une famille de sécheurs de morues implantés à Bègles (AD 33, Fonds Granet, 4 J 1069-4 J 1097).

6 Archives départementales du Cantal, état civil de la commune de Saint-Flour, 24 mai 1809, et 18 août 1813.

7 AD 33, 3 E 24503, M<sup>e</sup> Faugère, contrat de mariage du 22 juin 1820. Le mariage est célébré le 6 juillet.

8 AD 33, 4 X 80. La « Rousselle » désigne le quartier autour de la rue du même nom, importante artère commerciale de Bordeaux depuis le Moyen Âge. Il comprend également la rue Ausone, la rue Neuve, la place du Palais, le quai de Bourgogne (aujourd'hui quai Richelieu) et le cours d'Alsace-et-Lorraine.

à Alleuze, petit village de l'arrondissement de Saint-Flour, alors que les portefaix qu'il fréquente sont originaires de localités proches d'Aurillac : Saint-Simon, Prunet, Arpajon-sur-Cère. Bien qu'apparemment étranger au commerce de la morue, Monier noue des relations étroites avec les sécheurs qu'il côtoie. Il marie sa fille à un portefaix, Étienne Périès, locataire d'une sécherie à Talence, tandis qu'en janvier 1848 son fils Pierre (1826-1888), alors commis-négociant, épouse Marguerite Toyre, fille d'un autre morutier. Elle apporte 6 000 francs de dot alors que Pierre se constitue 4 000 francs<sup>9</sup>. Il s'agit là de sommes tout à fait médiocres dans le milieu des négociants<sup>10</sup>, mais qui constituent un bon départ dans la vie pour un couple issu du milieu des portefaix.

#### Des « Rousselins », négociants en denrées coloniales

C'est Pierre Monier qui fait entrer la famille dans le commerce de la morue. On doit supposer qu'il a fait son apprentissage chez un négociant de la Rousselle, un « Rousselin »<sup>11</sup>. Son mariage, en 1848, marque son établissement puisqu'il aurait fondé, la même année, une maison de négoce de « denrées coloniales et de morues salées »<sup>12</sup>. Par denrées coloniales, il faut entendre la vente d'épicerie en gros, le terme désignant aussi bien les bougies, les savons et les huiles que les denrées alimentaires. En 1865, Pierre Monier fonde une nouvelle société avec Victor Mellis (1827-1889)<sup>13</sup>. Il s'agit de s'adjoindre un spécialiste du séchage de la morue. Le père de Victor, Casimir Mellis, peut être considéré comme un pionnier de cette industrie à Bordeaux. En effet, ce négociant originaire de Carcassonne a créé une sécherie près de l'actuelle place Nansouty, dès 1833, époque où il en existait moins d'une dizaine dans l'agglomération. À sa mort, en 1888, Pierre Monier laisse une succession d'environ 230 000 francs,

- 9 D'après la déclaration de succession de Pierre Monier ; le contrat, passé chez M<sup>e</sup> Grangeneuve le 24 octobre 1847, a disparu des minutes du notaire ; nous n'avons pu en trouver trace dans les volumes de l'enregistrement.
- 10 Ce chiffre est inférieur à la moyenne des apports des couples de marchands vingt ans plus tôt : 12 596 francs, alors que les négociants apportent 62 350 francs en moyenne (Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2009, p. 363).
- 11 Ces commerçants, spécialisés dans la vente des salaisons et du fromage de Hollande, formeraient un groupe distinct dans le monde du négoce bordelais (voir Georges Duprat, *En Pichadey, 1890-1900*, Bordeaux, Féret, 1913, p. 22). Il s'agit d'un milieu bien plus modeste que celui des Chartrons, quartier de l'« aristocratie du bouchon ». Parmi les « Rousselins », seule la famille Tandonnet a réussi à jouer un rôle de premier plan, mais le négoce de la morue est vite devenu pour elle une activité secondaire derrière les armements au long cours : voir Emmanuel Aubret, *Les Tandonnet, armateurs bordelais*, Bordeaux, William Blake & Co, 1992.
- 12 Jean Guérin et Bernard Guérin, *Des hommes et des activités autour d'un demi-siècle*, Lormont, Société bordelaise d'éditions biographiques, 1957, p. 822. Nous n'avons pu vérifier les dates proposées dans la notice d'une dizaine de lignes consacrée à la maison Monier, en particulier parce que les actes de sociétés passés sous seings privés sont difficiles à retrouver dans les volumes de l'enregistrement.
- 13 *Journal de Bordeaux*, 10 mars 1865, et AD 33, 3E 50 274, acte de notoriété du 29 décembre 1877.

alors que son père, en 1841, n'avait transmis à sa veuve qu'une maison rue Gensan (3 200 francs) et quelques meubles (850 francs). Curieusement, Pierre Monier ne possède aucun bien immobilier, son capital se composant pour moitié d'actions des Chemins de fer du Midi, de rentes sur l'État ou la ville de Paris et, pour l'autre moitié, de créances hypothécaires<sup>14</sup>. À la même époque, les Rousselins possèdent généralement plusieurs maisons en ville et un domaine dans la banlieue où ils se retirent durant la belle saison. Le montant de l'ameublement (2 000 francs) montre un train de vie modeste.

#### Des horizons plus larges

400

Depuis quelques années déjà, Pierre Monier vit de ses rentes. Il a passé la main à son fils, Louis Gaston. Celui-ci n'a pas tout à fait vingt-cinq ans – il est né le 21 août 1856 – lorsqu'il fonde la maison *G. Monier et V. Mellis*, avec l'ancien associé de son père, le 16 mai 1881. Elle a pour objet « le commerce des morues, denrées coloniales et autres marchandises ». Le siège, au 54 rue de la Rousselle, correspond au domicile de Gaston Monier, alors que ses parents vivent au 20 cours Victor-Hugo. La durée de cette société en nom collectif est limitée à cinq années consécutives, période relativement brève, comme il est d'usage à une époque où la société anonyme à responsabilité limitée (SARL) n'existe pas encore. Chacun des associés apporte la somme symbolique de 1 000 francs. C'est probablement le jeune Gaston Monier qui insuffle à l'entreprise un nouveau dynamisme. Déjà, en 1876, son père et son associé s'étaient lancés dans la consignation de navires. En 1883, Gaston et Victor Mellis consacrent 35 000 francs à l'achat d'une grave pour faire sécher la morue à Saint-Pierre<sup>15</sup>. L'entreprise se tourne vers le large et des horizons lointains : il ne s'agit plus seulement, comme pour les autres maisons de la Rousselle, de redistribuer le poisson salé aux détaillants du bassin de la Garonne. La société est renouvelée le 14 décembre 1888<sup>16</sup>. Le siège est désormais au 32 de la rue de la Rousselle, où les Monier demeurent locataires jusqu'à la fin des années 1960. Les apports en numéraire sont toujours fixés à 2 000 francs, une somme qui ne correspond pas au capital réellement engagé. Cependant, chaque associé peut apporter les sommes nécessaires au fonctionnement de l'entreprise ; elles sont alors portées

14 AD 33, 3 Q 4522, case 487 (1841) ; 3 Q 5190, case 224 (1888) ; 3 Q 5205, case 49 (1892). En 1879, son beau-père, Pierre Toyre, laisse 21 768 francs (3 Q 5153, n° 140) et Étienne Périès, son beau-frère, 68 302 francs (3 Q 5154, n° 63). Par sa fortune, Pierre Monier n'appartient plus au monde des portefaix.

15 D'après les origines de propriété d'un acte de vente du 21 avril 1920 (AD 33, 3 E NC 1000, M<sup>e</sup> Briguet) ; cet acte m'a été aimablement signalé par M. Alain Troussier, arrière-petit-fils de Gaston Monier, que je remercie vivement. Dans le présent article, Saint-Pierre désigne toujours le port situé dans l'île du même nom, laquelle compose, avec l'île de Miquelon, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

16 AD 33, 3 E NC 680, M<sup>e</sup> Blondeau.

sur un compte produisant un intérêt de 5 %. Les associés apportent également la grave de Saint-Pierre. Ils l'estiment à 80 000 francs. En revanche, ils ont garde de comprendre dans leur association une sécherie de morue située à Bègles, dans la banlieue sud de Bordeaux, qu'ils ont également achetée 80 000 francs en 1887. Les bénéfices seront partagés par moitié après chaque inventaire au 30 juin. Les statuts autorisent également chaque associé à effectuer des prélèvements annuels ne devant pas dépasser 6 000 francs.

Le 12 mai 1884, Gaston Monier épouse Catherine Marguerite Bonnevie, fille d'un « Rousselin » dont la famille vit également de la vente du poisson salé depuis deux générations. Les époux se marient sous le régime de la communauté réduite aux acquêts<sup>17</sup>. Catherine apporte 38 800 francs provenant de ses économies et de la vente d'un immeuble dépendant de la succession de son père, Guillaume Junior Bonnevie. S'y ajoute sa part dans une maison, quai de Bourgogne, restée en indivision avec ses frères. Gaston Monier se constitue 160 000 francs, dont 25 000 francs donnés par ses parents et, surtout, 135 000 francs provenant de ses économies, amassées en quelques années seulement. Si les apports de l'épouse peuvent paraître modestes, ce mariage marque un changement de milieu social. Il renforce sans doute l'intégration des Monier dans la petite bourgeoisie de la Rousselle. Il n'est plus question d'épouser la fille d'un portefaix. À la mort de Victor Mellis, en 1889, l'actif de la société est estimé à 121 000 francs, auxquels il faut ajouter la valeur des immeubles de Bègles. Gaston Monier poursuit seul ses activités et récupère la grave de Saint-Pierre. La sécherie de Bègles demeure en indivision avec les enfants de Victor Mellis jusqu'au 12 janvier 1899 ; Gaston Monier en obtient alors l'adjudication pour la somme de 72 000 francs<sup>18</sup>.

## LA « MAISON DE BORDEAUX » : CONSIGNATIONS ET ARMEMENTS

### Le consignataire : un rôle d'interface

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité de consignation de la morue sur la place de Bordeaux est très concentrée. Si l'on relève les noms d'une douzaine de consignataires entre 1875 et 1908, deux entreprises accaparent la majeure partie des consignations (**graphique 1**). Arthur Legras, actif à partir de 1880, traite 15 à 20 % des morutiers déchargeant à Bordeaux jusqu'en 1897, pour passer à 25 %, voire 35 % par la suite. Mais c'est la maison *P. Biraben et fils* qui se taille la part du lion, avec 30 à 40 % des consignations jusqu'en 1895, pour dépasser 45 à 53 % jusqu'à la faillite

<sup>17</sup> AD 33, 3 E NC 234, M<sup>e</sup> Bediou, 8 mai 1884.

<sup>18</sup> AD 33, 3 U 2922.



Graphique 1. Activité des principaux consignataires de Bordeaux, 1880-1908 (nombre de navires morutiers consignés)

de 1906<sup>19</sup>. Malheureusement ces deux entreprises n'ont pas laissé d'archives, si l'on excepte quelques actes notariés. Pierre Arthur Legras (1848-1922), est le fils d'un médecin de Floirac, que rien ne prédestinait au commerce de la morue. Lui-même épouse la fille d'un médecin en 1883. En revanche, Pierre-Paulin Biraben (1823-1895) a fait un séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon, où il s'est d'ailleurs marié en 1850. Son fils et successeur, Joseph-Émile, y est né en 1855. La maison *P. Biraben et fils* est le consignataire attitré des Légasse<sup>20</sup>. Originaires de Bassussary (Pyrénées-Atlantiques), ces armateurs basques se sont implantés à Saint-Pierre dans les années 1870. Mais ce sont les trois frères Saint-Martin<sup>21</sup>, Arnaud et Louis Légasse qui fondent en 1905 *La Morue Française*, la plus grosse société anonyme jamais constituée dans le secteur de la grande pêche et de la sécherie<sup>22</sup>. Après la faillite Biraben, survenue en 1906, les Légasse implantent une succursale à Bordeaux (maison *Saint-Martin Légasse neveu*) et trois grandes sécheries à Bègles<sup>23</sup>. Désormais ils représentent les plus rudes concurrents de Gaston Monier. À Saint-Pierre, la famille Légasse joue un rôle politique prépondérant, car Louis s'est fait élire représentant au Conseil supérieur des colonies, tandis que son frère Christophe est préfet apostolique de l'archipel (1899-1915), avant de devenir évêque d'Oran<sup>24</sup>.

La maison *P. Monier et V. Mellis* se lance timidement dans la consignation en 1876, ne s'occupant que de quatre navires apportant de la morue pêchée sur les côtes islandaises. L'activité de l'entreprise représente alors moins de 10 % des arrivages. Elle reste derrière des firmes plus anciennes comme *Tandonnet frères*, *Hermenk & Bribes*, les Sétois *Comolet frères & fils de l'aîné*, ou Jean Danguilhen, un des rares sécheurs à s'être lancé dans la consignation et les armements<sup>25</sup>. Cependant, à partir de 1894-1895 Gaston Monier apparaît comme le troisième consignataire

19 D'après les « États des morues arrivées dans le port de Bordeaux » dressés chaque année par les taillistes (voir *infra*, note 31), années 1875-1876 et 1880-1908 (AD 33, 4 | 1094, Fonds Granet). En 1931, la Chambre syndicale des Consignataires en France, fondée à Bordeaux, ne comprend que quatre membres.

20 Christophe Lastécouères, *Les Feux de la banque. Oligarchie et pouvoir financier dans le Sud-Ouest (1848-1941)*, Paris, CTHS, 2006, p. 251.

21 Il s'agit bien du prénom de l'aîné des trois frères Légasse.

22 Lors de sa fondation, en 1905, les frères Légasse apportent deux « habitations » à Saint-Pierre, un vapeur postal et dix-huit goélettes de pêche (*Bulletin annexe au Journal Officiel*, 13 janvier 1912). Le capital est de 1 675 000 francs ; il passe à trois millions en 1912 après absorption des *Sécheries de morues de Port-de-Bouc*, puis à quatre millions après absorption des *Sécheries de morues de Fécamp* (*Petites affiches de la Gironde*, 22 octobre 1916).

23 *Sécheries de la Gironde* (fondées en 1908), *Pêcheries et sécheries d'Aquitaine* (1920) et une sécherie dépendant de *La Morue française*.

24 William A. Christian Jr., *Divided Island. Faction and Unity on Saint Pierre*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1969, p. 48-65 ; Olivier Guyotjeannin, « Enseignement et guerres scolaires à Saint-Pierre-et-Miquelon », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXI, janvier-mars 1984, p. 245-285.

25 Bernard Cassagne et Alain Champ, « Les Danguilhen, une dynastie de sécheurs de morues talençais », *Mémoire et Patrimoine de Talence*, n° 5, février 2006, p. 21-25.

de la place, avec 12 ou 13 % du marché, voire 23 à 25 % selon les années. Le métier de consignataire consiste à servir d'intermédiaire entre les armateurs pratiquant la pêche à la morue, le plus souvent bretons (Paimpol, Saint-Malo) ou normands (Fécamp), et les acheteurs bordelais. Ces derniers représentent une trentaine de maisons spécialisées, concentrées dans le quartier de la Rousselle. Elles achètent les cargaisons de morue verte<sup>26</sup> qu'elles préparent dans les sécheries qu'elles possèdent à Bègles, ou qu'elles confient à des sécheurs travaillant à façon. Gaston Monier doit aller au-devant des armateurs. Pour cela, il emploie des intermédiaires à Fécamp, Saint-Malo et La Rochelle. Ils servent de rabatteurs et négocient de vive voix, en son nom, avec les clients. Le consignataire communique avec ses intermédiaires par télégramme, car Gaston Monier leur laisse peu de latitude.

À Bordeaux, la campagne morutière se décompose en quatre temps, aux limites variables selon les années, mais dont on peut préciser les constantes pour la période 1875-1908. À partir de la troisième semaine de mai, des navires apportent la « première pêche d'Islande ». Il s'agit de voiliers de transports, généralement une dizaine, appelés chasseurs, qui ramènent les produits de goélettes de pêche rencontrées dans les fjords islandais. Les premiers de ces chasseurs font la primeur : ils ramènent de gros poissons qui bénéficient des plus hauts cours. Les derniers arrivent fin juin. C'est dans les dix premiers jours de ce mois que des transports apportent la première « pêche du Banc ». Ils viennent de Saint-Pierre où les navires pêcheurs qui fréquentent le « Grand Banc de Terre-Neuve » ont livré leurs premières prises. Cette deuxième vague d'arrivages prend fin entre le 10 et le 15 août. Quelques jours plus tard arrive la deuxième pêche d'Islande apportée, cette fois, par les goélettes « islandaises » qui reviennent désarmer en France. Généralement cette phase se termine avant le 15 octobre. Enfin, les arrivages les plus nombreux concernent les retours en métropole des navires banquais, dont les premiers, avec la régularité d'un métronome, mouillent en rade de Bordeaux à partir du 16 août. Cette « deuxième pêche du Banc », à laquelle participent aussi des transports, peut s'étaler jusqu'en mai de l'année suivante avec les retardataires, mais généralement la campagne se termine en décembre.

Le consignataire traite des cargaisons à livrer et les négociations sont conclues par correspondance, ou par l'intermédiaire de ses représentants à Fécamp et à Saint-Malo, avant l'arrivée des navires pêcheurs dans les ports de déchargement. Par exemple, en 1909, les secondes pêches du banc sont négociées entre juillet et septembre, pour des arrivages courant octobre. Les prix au quintal<sup>27</sup> sont donc fixés, avant même que les acheteurs n'aient vu le poisson et constaté sa qualité.

<sup>26</sup> Morue étêtée et éviscérée sur le pont du navire, puis conservée dans la cale entre deux couches de sel.

<sup>27</sup> C'est l'unité de base de la profession : il pèse 55 kg, dont 10 % de sel.

Aussi la profession est-elle à l'affût de toute information permettant d'anticiper l'évolution des cours : pêche abondante ou non, taille du poisson. Gaston Monier publie une circulaire mensuelle dans laquelle il informe ses clients des résultats des pêches qu'il peut connaître. Il fait imprimer chaque année un grand tableau portant recensement des navires armés par les différents ports morutiers du pays<sup>28</sup>. L'entreprise reçoit également de manière régulière des circulaires de consignataires d'Halifax (Nouvelle-Écosse), de négociants en huile de Norvège, de revendeurs des Antilles, qui permettent d'estimer l'évolution des marchés.

Lors du déchargement, l'armateur a intérêt à ce que son poisson passe « tout en balance », c'est-à-dire sans tri<sup>29</sup>. Mais les usages de la place de Bordeaux permettent aux acheteurs d'exclure les morues altérées : « gros doux puant », résultat d'une insuffisance de sel, « gros jaune », « gros rouge à l'arrête », dus aux bactéries, « gros brisé », morues malmenées par les manutentions. Ces « écarts » ou « rebuts » connaissent une retenue<sup>30</sup>, variable selon l'état du poisson, car c'est sur le poisson classé « bon » que s'applique le tarif négocié. Les acheteurs proposent les prix des écarts au cours de la livraison. S'il n'est pas satisfait des prix proposés, l'armateur peut tenter de vendre à des tiers. Enfin, la morue impropre à la consommation est dite « non-valeur » et devrait théoriquement prendre le chemin des fabriques d'engrais, à moins qu'un lavage sévère ne la rende apte pour le marché antillais. C'est sur ce même marché que les négociants écoulent ce qu'ils appellent les « faux poissons » : ânon (aiglefin ou haddock), juliennes (barbues ou lingues) et colins. Le consignataire peut accepter des concessions sur le rebut pour emporter la vente, mais généralement les armateurs critiquent sévèrement le travail des taillistes et trieurs bordelais<sup>31</sup>. Les prix sont fixés selon la loi de l'offre et de la demande. Gaston Monier explique souvent aux armateurs qu'il n'accepte de hauts prix que pour suivre les consignataires concurrents qui chassent sur les mêmes terres. Nous ne pouvons aller plus loin car les archives de l'entreprise à notre disposition, pourtant très volumineuses, contiennent peu d'éléments de correspondance entre le consignataire et ses acheteurs bordelais :

28 En 1911, il en distribue quatre-vingts exemplaires à Fécamp.

29 À Bordeaux, les navires sont ancrés au milieu de la Garonne, face « au Pont-Saint-Jean », c'est-à-dire juste en aval du Pont-de-Pierre. Des balances sont montées à bord. Les morues sont tirées des cales par poignées de deux et examinées par des trieurs spécialisés qui séparent les différentes catégories de poissons (morues, ânon, rebut).

30 Dans la correspondance de Gaston Monier, le terme employé pour retenue est *réfraction*. Pour les années 1906-1910, nous avons relevé les retenues suivantes par rapport au « bon » : 8 à 12 % pour le rouge, 30 à 40 % pour le gros brisé, 25 à 40 % pour les ânon, 35 à 50 % pour les colins. Ces prix varient selon l'abondance des pêches, les acheteurs se montrant moins rigoureux en période de pénurie.

31 Montés à bord des navires en déchargement, les taillistes comptent les poissons à l'unité près, les pèsent, et forment des lots de poissons équitables qu'ils répartissent ensuite entre les preneurs, lesquels n'achètent chacun qu'une fraction de la cargaison. Les taillistes rédigeaient aussi des comptes de livraisons.

il est certain que les négociations ont lieu verbalement. On peut supposer que Gaston Monier ne propose sa consignation<sup>32</sup> que lorsqu'il s'est entendu au préalable avec ses acheteurs. Une fois le contrat signé, il prend en charge les intérêts de l'armateur à Bordeaux. Il doit donner toutes facilités aux capitaines des navires consignés. Il peut ainsi faire des avances, ou payer des réparations d'avaries, qu'il déduit du compte de vente. Le consignataire est rémunéré par une commission de 2 % sur la valeur du poisson vendu, déduite du compte de vente remis à l'armateur du navire. Cette commission est dite « ducroire », car le consignataire est responsable de la solvabilité des acheteurs. Il retient un escompte de 4 % pour paiement comptant des livraisons, de 3,5 % pour paiement à 30 jours. Il répercute cet escompte aux acheteurs. Ceux-ci paient les frais de triage et de transports des morues jusqu'aux sécheries. La commission de 2 % est le seul profit retiré par le consignataire. Elle représente quelques centaines de francs par navire, pour les goélettes islandaises, mais elle peut dépasser le millier pour les gros trois-mâts et les chalutiers à vapeur.

La position du consignataire ne manque pas d'ambiguïté. Il est en effet théoriquement en charge des intérêts du vendeur, cependant il entretient des relations très étroites avec les acheteurs bordelais. Il peut s'agir d'associés, puisque Gaston Monier participe au capital des maisons *Blanchard et Cie*, Théophile Valen et Camille Freignon, par exemple<sup>33</sup>. Devant fournir des avances aux armateurs à l'ouverture des panneaux et des crédits à ses acheteurs, le consignataire doit s'adosser à une banque<sup>34</sup>. C'est ce qu'explique Robert Monier, le fils de Gaston, lorsqu'en 1926, il sollicite un crédit auprès de la *Société générale* :

Je dois faire des avances aux armateurs vendeurs dès la mise à ma disposition des chargements et [...], d'un autre côté, mes acheteurs, quoique de crédit de tout repos, me retardent le paiement ; en un mot je sers souvent de banquier aux deux parties contractantes par mon intermédiaire. Vu l'importance des chargements, [...] il peut arriver que mon *working capital*<sup>35</sup> [...] se trouve un peu court et, alors, j'ai besoin de facilité de caisse en banque pour un mois maximum, le plus souvent pour la huitaine. [...] Notez que mes affaires comportent peu de papier, on me paie en chèque sur Bordeaux<sup>36</sup>.

<sup>32</sup> Lorsqu'il écrit aux armateurs, Gaston Monier leur confirme « l'achat » de leur pêche. Le terme est ambigu car la plupart des pêches livrées à Saint-Pierre sont réellement sa propriété, alors que les livraisons à Bordeaux des navires pêcheurs se font simplement sous sa consignation.

<sup>33</sup> Il a placé 5 000 francs chez Camille Freignon en 1903, jusqu'à 50 000 francs chez Théophile Valen, et probablement 85 000 francs chez Blanchard.

<sup>34</sup> Gaston Monier a confié ses comptes à la *Banque de Bordeaux*, ancienne maison *Soula, de Trincaud-Latour et Cie*. Dans les années 1880, un neveu du fondateur de la banque épouse la fille du consignataire Bernard Delugen.

<sup>35</sup> Fonds de roulement.

<sup>36</sup> Lettre de Robert Monier à la Société générale en date du 8 février 1926, collection de l'auteur.

### Un affrèteur

La majeure partie des navires que Gaston Monier reçoit à Bordeaux sont des transports qu'il a affrétés pour acheminer les premières pêches entreposées à Saint-Pierre. Les chartes-parties signées par Gaston Monier avec les armateurs de ces navires, généralement normands ou bretons, répondent au même modèle. Le plus souvent, le contrat prévoit un voyage vers Cadix, Lisbonne ou Setubal, afin d'y prendre un chargement de sel. De là, le navire doit se rendre à Saint-Pierre afin d'y déposer son sel et prendre une cargaison de morue, le plus souvent verte, plus rarement sèche. Le retour se fait sur Bordeaux ou un autre port de « l'Océan ou de la Manche ». La destination finale peut être donnée au départ de Saint-Pierre, ou bien être précisée au dernier moment, lorsque le navire mouille à Belle-Île ou dans la rade de Saint-Martin-de-Ré, en l'attente d'un ordre vers Bordeaux ou vers La Rochelle. En 1903, le fret du sel s'élève à environ 20 francs la tonne, payable à Saint-Pierre par un billet sur la maison de Bordeaux, à un mois de vue. Le fret de la morue, 30 francs en 1903, se paye comptant à Bordeaux sans escompte. Lorsque le port girondin n'est pas la destination finale, le fret de la morue est réduit d'un franc ou deux. Les acheteurs compensent ainsi une partie des frais ferroviaires qu'ils devront dépenser pour acheminer la cargaison à Bordeaux depuis La Rochelle, Fécamp ou Saint-Malo, tandis que l'armateur évite l'inconvénient d'une longue immobilisation du navire, contraint de descendre puis de remonter la Gironde. Les chartes-parties prévoient 40 à 55 jours de planche, réversibles sur les différentes escales du navire, avec une dizaine de jours de « surestaries » payées au tonneau de jauge<sup>37</sup>. En revanche, les jours de planche dans les ports d'approvisionnement en sel sont laissés « à la diligence du capitaine ».

### Un armateur à la grande pêche

Gaston Monier est également propriétaire de navires. Cette activité d'armateur, et non plus d'affrèteur, débute peu avant 1892, date à laquelle un compte de la « maison de Saint-Pierre » donne le nom d'une demi-douzaine de « goélettes locales »<sup>38</sup>. Il s'agit de petites unités de pêche, montées par dix-huit à vingt et un hommes. Elles portent six ou sept doris, petites barques dans lesquelles deux hommes vont tendre les lignes lors de la pêche sur les bancs. Ces goélettes, attachées au port de Saint-Pierre, sont montées par des équipages recrutés en Bretagne pour la saison. Elles hivernent sur place, dans le « Barachois », lagune qui prolonge la rade de Saint-Pierre. Gaston Monier possède également des

37 Il s'agit de journées consacrées aux déchargements. Les surestaries sont des indemnités payées par l'affrèteur à l'armateur pour dépassement de ces délais.

38 En 1889 la succession de Victor Mellis ne cite aucun navire (AD 33, 3 Q 5195, n° 169, 8 novembre 1889).

goélettes ou des trois-mâts métropolitains. Il s'agit d'unités plus importantes, armées à Saint-Malo<sup>39</sup>, qu'elles quittent généralement au mois de mars, pour une première pêche sur les bancs de Terre-Neuve. Elles déposent leurs deux premières pêches à Saint-Pierre, en juin et en août, avant de retourner en France, en octobre-novembre, avec le produit d'un troisième séjour sur les bancs. L'armateur possède aussi des navires de transport. Il est particulièrement fier de l'*Audacieuse*, goélette au long cours de 350 tonneaux, construite en 1898 à Saint-Malo par les chantiers Ange Bossard et fils. Elle lui vaut les compliments du journal *Le Yacht* du 17 septembre 1898. En effet, désirant se faire construire « un primeur de grande vitesse<sup>40</sup> », Gaston Monier a fait appel à l'architecte naval bordelais Georges Sahuqué, auteur de plusieurs yachts de course. L'article indique que Gaston Monier possède une dizaine de transports ou de navires pêcheurs. En 1903, il en possède encore neuf – six métropolitains et trois goélettes coloniales –, sans compter les trois huitièmes de la *Jeanne-d'Arc*. Selon les polices d'assurance, ces navires représentent un capital de 259 000 francs, valeur des corps, alors que les frais d'armement sont assurés pour une somme équivalente. Pour avoir une idée du capital total engagé, il faut ajouter à ces chiffres les 36 000 francs d'avances faites aux équipages. Ceux-ci représentent environ cent soixante-dix hommes en 1902<sup>41</sup>. Sur les rôles d'équipage sont inscrits aussi quatre ouvriers recrutés pour l'habitation de Saint-Pierre et vingt-cinq à trente jeunes garçons de seize ou dix-sept ans, employés comme « graviers », pour faire sécher la morue. Ainsi, si le bureau de Bordeaux ne comprend sans doute qu'un comptable et un commis, Gaston Monier se trouve à la tête d'une entreprise qu'on qualifierait aujourd'hui de PME, et ses armements mobilisent plus d'un demi-million de francs or.

La moyenne d'âge des navires pour lesquels on connaît la date de construction atteint douze ans et demi en 1892. Il s'agit donc de bâtiments achetés d'occasion. En 1903, à l'apogée des armements Gaston Monier, la flotte a vieilli de cinq ans, malgré la construction de quatre unités récentes. Quatre bateaux dépassent vingt-quatre ans. Pourtant, ce vieillissement de la flotte n'explique pas l'hécatombe qu'elle subit en quelques années. Le *François-René* est condamné en 1904, la *Charmeuse* s'échoue aux Sables-d'Olonne la même

39 Selon l'*Annuaire de la Gironde* des années 1896 à 1904, les trois quarts de ces navires sont attachés au port de Bordeaux. Leur propriétaire est alors le premier armateur à la grande pêche du port girondin, voire le seul en 1904.

40 Les premières cargaisons débarquées à Bordeaux en mai, c'est-à-dire en début de saison, bénéficient de prix élevés.

41 Une circulaire du *Comité central des armateurs de France* du 17 mars 1906 classe Gaston Monier au cinquième rang parmi les armateurs à la grande pêche adhérant au comité, avec 116 hommes d'équipage, derrière *La Morue française* (835 hommes), L. Hubert fils (174), J. Légasse (157) et Émile Houduce (134).

année, l'*Alice* coule au large d'Ouessant en 1905, le *Georges-René* sombre en plein Atlantique en 1906, tandis que la *Jeanne-d'Arc* disparaît sur les bancs deux ans plus tard. Même l'*Audacieuse* n'est pas épargnée, puisqu'elle fait naufrage à Terre-Neuve en 1906. L'âge moyen des navires disparus atteint neuf ans et six mois seulement. Découragé par ce manque de chance, Gaston Monier liquide ses derniers navires en 1910. Il réussit à se débarrasser de la *Câlineuse*, vieux rafiote de 1875. Son acquéreur prétendra que tout l'avant du navire était pourri. Il devait en être de même pour le *Bait-Bill* (1884), que Gaston Monier veut vendre depuis 1904, et qui coule au large d'Arcachon en 1911, après avoir enfin changé de propriétaire. Même s'il était bien assuré, Gaston Monier a dû subir des pertes lors de ces « fortunes de mer ». Cependant, la crise que connaissaient à l'époque les armements morutiers l'ont empêché de liquider les vieux navires et l'ont certainement dissuadé d'en acquérir de nouveaux.

#### Les sécheries de morues : une forme d'intégration verticale

Gaston Monier possède deux domaines à Bègles dans lesquels sont installées des sécheries de morues. La propriété, appelée Taudinat, comprend deux maisons, une pour le maître et l'autre pour loger « les gens de service ». Tout autour s'étendent 8 hectares de prairies et de terres incultes, sur lesquelles sont plantés les étendoirs, ou « pendilles », nécessaires au séchage du poisson<sup>42</sup>. La sécherie se compose de grands hangars « en bois de pin et couverts de tuiles creuses », dont un abrite un lavoir cimenté<sup>43</sup>. En 1897, Gaston Monier a acquis un second domaine de Jules Mellis (1836-1900), frère cadet de Victor. Cette « sécherie annexe » est une propriété plus modeste de 12 770 m<sup>2</sup>, un ancien bourdieu viticole converti pour le séchage des morues cinquante ans auparavant<sup>44</sup>.

Gaston Monier n'exploite pas directement ces sécheries : elles sont affermées. Néanmoins, elles constituent un maillon des activités du consignataire-armateur. Dès 1890, une partie du domaine de Taudinat (13 289 m<sup>2</sup>) est louée à Alfred Daney (1832-1911), qui occupe une propriété voisine. Ce négociant de la Rousselle, républicain modéré, exerça les fonctions de maire de Bordeaux à trois reprises, entre 1884 et 1908. Cependant, la plus grande partie du domaine (75 000 m<sup>2</sup>) est louée à Louis-Alfred Blanchard, un autre négociant de la Rousselle, également engagé en politique puisqu'il a été maire de Bègles

42 AD 33, 3 E NC 5294, M<sup>e</sup> Garrau, notaire à Langon, acte d'achat, 2 juillet 1887. Ce domaine correspond au quartier appelé aujourd'hui « les prés Lacoste ».

43 AD 33, 3 E 26862, bail à ferme du 27 juillet 1874 en faveur de Charles Mellis, frère de Victor.

44 AD 33, 3 E 35871, achat du 11 décembre 1897, 30 000 francs, dont 20 000 prêtés par Marguerite Toyre, mère de Gaston Monier. Localisation cadastrale actuelle : section AI, parcelles 104 et 105, rue Jacqueline-Auriol.

durant plusieurs mandats. En 1908, Louis-Alfred Blanchard connaît de grosses difficultés et doit liquider ses affaires. De son côté, Alfred Daney a abandonné le négoce et ses successeurs choisissent un autre site pour poursuivre leurs activités. L'ensemble du domaine de Taudinat est alors affermé à Zoé Bécut, veuve d'Antoine Lataste. Elle descend d'une vieille lignée de portefaix auvergnats, impliqués dans le séchage des morues depuis 1830. Son grand-père, Jean Bécut, puis son père, Pierre, ont exploité plusieurs sécheries à Talence. Gaston Monier et sa nouvelle locataire partagent les frais d'installation d'une nouvelle sécherie mécanique à vapeur, remplaçant celle que Louis-Alfred Blanchard avait installée dès 1899<sup>45</sup>. En 1908, il en existe trois autres à Bègles, dans les sécheries Fernand Mellis, Henri Fabre et Volpillac. Jusque-là, les négociants bordelais se contentaient de l'avantage que le climat local leur conférait sur leurs rivaux bretons ou normands. Mais l'installation d'une sécherie mécanique à Fécamp, en 1903, par les frères Le Borgne, encourage les Bordelais à s'adapter pour faire face à la nouvelle concurrence des ports d'armements. La sécherie annexe, quant à elle, est louée à des personnages plus modestes, simples sécheurs à façon, qui ne se risquent pas dans le négoce. En 1912, elle est reprise par les frères Hermenk, descendants d'une vieille famille de négociants rousselins d'origine ariégeoise, possesseurs d'un autre établissement à Bègles. En 1890, les baux des deux domaines rapportent 8 000 francs annuellement, alors qu'ils figurent dans les livres de Gaston Monier pour un capital de 110 000 francs<sup>46</sup>.

Les deux sécheries jouent un rôle d'entrepôt pour le poisson qui n'a pas trouvé preneur lors de sa livraison. Il s'agit en grande majorité des « faux poissons », gadidés de moindre valeur que la morue, et des rebuts ou autres « avariés ». Il peut s'agir également d'entreposage dans un but spéculatif ou de poisson appartenant à Gaston Monier lui-même. Les sécheurs peuvent livrer en vert selon les ordres du consignataire, mais le plus souvent ils séchent le poisson et l'expédient pour lui. Ainsi, les opérations d'emballage et d'expédition sont en quelque sorte externalisées. Les sécheurs apparaissent dans une étroite dépendance vis-à-vis de leur propriétaire : la veuve Lataste facture les travaux réalisés en sécherie selon un tarif diminué de 10 % d'escompte ; une partie importante du règlement se fait par compensation du loyer. Le contrat passé le 9 juin 1912 avec *Prosper Hermenk fils frères* stipule un loyer annuel de 1 500 francs, accompagné d'une somme de 500 francs par an que Gaston Monier doit recevoir comme conseil. Mais, comme le locataire doit toucher 175 francs par mois pour gérer les marchandises de son bailleur, le prix de la location se trouve réduit à 100 francs par an. Le propriétaire doit avancer tous les frais d'achat de matériel qui sont

45 AD 33, 5 M 335, déclaration du 10 novembre 1899.

46 AD 33, 3 Q 4877, f° 9, f° 26 et f° 32, enregistrement des actes sous-seing privé.

portés sur un compte produisant 5 % d'intérêts. En fin de campagne, les deux parties doivent se partager les bénéfices ou les pertes par moitié.

Pour écouler le poisson de ses sécheries, Gaston Monier dispose d'un réseau de représentants. Il est particulièrement dense dans le Midi, de Carcassonne à Nîmes (11,6 % des ventes en 1888) et en Provence (10 %). Cependant, les villes du Grand Ouest (Angoulême, Châtelleraut, Nantes, Tours) représentent un quart des ventes. L'Algérie (20,5 %) et l'Espagne (22,4 %), figurent comme de grands centres de consommation. Toujours en 1888, les ventes réalisées par l'intermédiaire de représentants atteignent 406 000 francs. Gaston Monier exporte une partie importante des morues et des faux poissons séchés à Bordeaux, principalement vers les Antilles, et vers l'Italie à partir de 1907. Il s'agit de bénéficier d'un système de primes instauré sous l'Ancien Régime et destiné à soutenir l'industrie morutière nationale face à la concurrence anglaise ou américaine. Gaston Monier reçoit une moyenne annuelle de 53 450 francs entre 1905 et 1916, avec un record à 100 000 francs en 1909-1910. La maison de Bordeaux entre pour 71,3 % dans la réalisation de ces exportations sous bénéfice de prime, le reste étant fourni par la maison de Saint-Pierre.

#### LA « MAISON DE SAINT-PIERRE » : UN RÔLE D'ENTREPÔT ET DE SÉCHERIE

##### Une factorerie coloniale

La possession d'une « habitation » dans l'île de Saint-Pierre, c'est-à-dire en l'espèce d'un établissement pour le séchage de la morue<sup>47</sup>, distingue Gaston Monier des négociants bordelais et des autres consignataires<sup>48</sup>. Ses concurrents, Louis Alexandre Laflaquière – qui reprend une partie de la clientèle de son beau-frère failli, Émile Biraben – ou Arthur Legras, ne semblent avoir que des représentants dans l'archipel.

L'habitation dite « Grave-Langlois » ou « Saint-Michel », longue sur environ 108 mètres le côté sud du Barachois<sup>49</sup>. C'est sur ce rivage qu'on trouve la grave proprement dite, une étendue couverte de pierres, soigneusement désherbée et disposée pour le séchage de la morue. Pour l'accostage des navires, Gaston Monier a fait construire deux cales de 70 et 40 mètres de long. Les terrains s'étendent

47 Le terme est très connu dans l'histoire du Canada (Nouvelle-France) puisque c'est ainsi que Champlain désigne le comptoir de fourrures qu'il plante à Québec.

48 Parmi les Bordelais qui ont possédé une « grave » à faire sécher la morue, on ne peut guère citer que Damblat et David (1840), Salvané (1835-1867) et une association de négociants (Hermenk, Magne, Duhar, Rouy frères, Duleau) qui achète la grave voisine de celle des Monier en 1877.

49 Tous ces bâtiments sont aujourd'hui détruits, à l'exception d'un grenier à sel récemment restauré. Leur emplacement se trouve sur le site de l'ancien aéroport de Saint-Pierre, à proximité du nouvel hôpital (coordonnées approximatives : 46° 46' 25" N, 56° 09' 42" W).

en profondeur sur environ 200 mètres, formant ainsi une étendue d'environ 2 hectares. Les bâtiments se composent d'une maison d'habitation destinée à abriter le gérant ou un gardien durant l'hiver, d'une boulangerie avec deux fours construits vers 1865 et 1888, d'une douzaine de hangars pour stocker les morues sèches et le sel, de logements pour les graviers ou coquerie<sup>50</sup>. Le tout est construit en bois, selon le style typique de l'archipel. L'établissement fonctionne comme une factorerie : il sert à écouler des marchandises venues de France et à collecter des cargaisons de morues vertes. L'habitation comporte une boutique qui vend tout ce qui peut être nécessaire à la population locale ou aux marins de passage : nourriture, en particulier des alcools, vêtements (cirés, sabots), accastillage, engins de pêche (hameçons, lignes). Ces marchandises sont destinées aux petits pêcheurs locaux à qui l'habitation ouvre un compte. Cependant, leur solvabilité dépend des aléas de la pêche et le gérant de l'habitation se plaint souvent des difficultés qu'il éprouve à recouvrer les créances, à la fin de la saison de pêche. Les ventes de matériel ou de nourriture aux capitaines et aux équipages des navires consignés par la maison de Bordeaux posent moins de problèmes, car les dettes contractées à Saint-Pierre sont retenues, au retour en métropole, sur le prix des morues vendues. L'obligation de se fournir à l'habitation figure dans les chartes-parties signées par les capitaines des navires affrétés comme transports. La boulangerie fabrique le pain nécessaire aux équipages des navires pêcheurs ou des transports en escale à Saint-Pierre. Des tournées approvisionnent également des pêcheurs dispersés dans les anses de l'île. Cette activité, qui nécessite l'importation de farines américaines, ne semble guère rentable<sup>51</sup>, mais elle offre un service aux navires consignés par la maison. Selon un inventaire de 1898, les bâtiments représenteraient une valeur de 122 000 francs, matériel compris. Les marchandises atteignent 110 000 francs, somme à laquelle on doit ajouter 103 000 francs de sel et 79 000 francs de morues en stock.

À partir de 1904, à la suite d'une série de mauvaises années marquées par d'importantes pertes, Gaston Monier confie la gérance de l'habitation à son fils aîné Robert, âgé de 19 ans, remplacé à partir de 1906 par son cadet François. La correspondance envoyée par ces deux frères, qui dirigent alternativement l'habitation, montre des hommes énergiques, déterminés à relever l'entreprise familiale, en sabrant les frais généraux et en luttant contre la concurrence. Leur séjour dans l'île commence généralement début mai, après une traversée en paquebot, via New-York et Halifax, voyage qui permet de rencontrer les correspondants de la maison. Ils restent à Saint-Pierre jusqu'à la fin du mois

50 C'est le nom donné à la maison où logeaient les graviers.

51 Elle est louée 1 000 francs pour l'année 1912. En 1914, le gérant de l'habitation affirme que cette branche n'a pas fait de bénéfice depuis deux ans.

d'octobre, qui marque la fin de la saison de pêche. Durant l'hiver, l'habitation est confiée à des collaborateurs qui expédient les dernières cargaisons et remettent les bâtiments en état pour la saison suivante.

#### L'opération « en vert »

C'est ainsi que les courriers échangés entre Saint-Pierre et la maison mère désignent les achats de morue dans l'archipel. Celui-ci apparaît comme un passage quasi obligé pour les navires pêcheurs. Avant la généralisation des chalutiers, la capture de la morue sur le Grand Banc de Terre-Neuve ou les autres lieux de pêche voisins, comme le Banquereau ou le Bonnet-Flamand, se faisait à l'aide de lignes de fond de plusieurs kilomètres, sur lesquelles étaient accrochés des milliers d'hameçons. La nature de l'appât disponible – la boëtte – déterminait trois saisons de pêche. D'avril à juin, on « boëttait » à l'aide d'un gros bigorneau appelé bulot ; en juin-juillet, la seconde pêche se faisait à l'aide d'un petit gadidé nommé capelan ; enfin, de juillet à octobre, les terre-neuvas utilisaient une petite seiche, l'encornet. Pour pouvoir participer aux trois pêches, les voiliers devaient se rendre à Saint-Pierre pour déposer leurs première et seconde pêches, et se réapprovisionner en sel.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, Gaston Monier achète du poisson pour son propre compte, agissant en négociant et non plus en qualité de consignataire. Lors de la campagne de 1913, c'est la maison de Bordeaux qui achète, dès mars-avril<sup>52</sup>, les premières pêches à livrer à Saint-Pierre à partir de juin. Les contrats reprennent à peu près les mêmes termes. Ils concernent, selon le cas, une ou deux pêches. L'armateur sera libre de décharger ou pas, ou de livrer la quantité qu'il désire. Gaston Monier s'engage à payer 22 ou 23 francs le quintal de 55 kg. Si le cours est supérieur – il sera de 27 à 28 francs – le consignataire devra acheter au cours, sinon le vendeur aura la faculté de livrer à un autre acheteur ou de charger son poisson sur un transport affrété par Gaston Monier. Dans ce cas, ce dernier aura entière préférence pour la consignation du poisson. Les accords fixent également le prix du sel dont les navires auront besoin pour repartir en pêche.

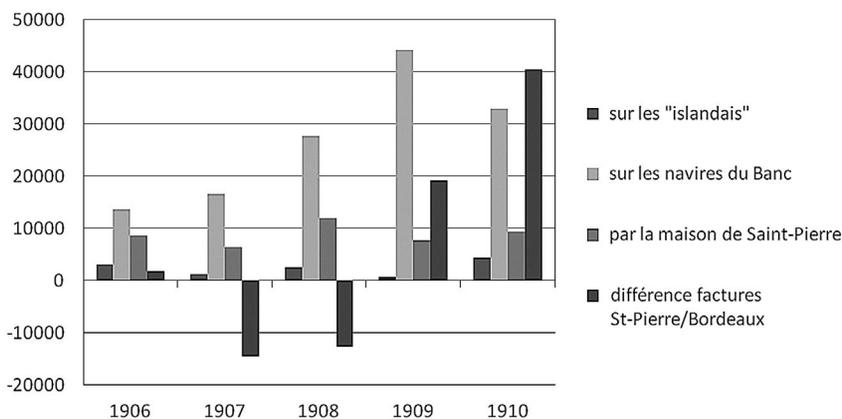
Le gérant de l'habitation Monier doit donc réceptionner les cargaisons achetées par la maison de Bordeaux. Il peut également tenter d'acheter les secondes pêches auprès des représentants des armateurs établis à Saint-Pierre, ou persuader ces derniers de confier la consignation de leurs retours en métropole à la maison Gaston Monier. En juin 1913, la maison de Saint-Pierre obtient, par des négociations sur place, les livraisons du chalutier *Labrador* appartenant à l'armateur boulonnais Joseph Huret, tandis qu'en septembre elle remporte

52 En 1914, la plupart des contrats sont signés en février.

les dernières pêches de la *Société Nouvelle des Pêcheries à Vapeur*, d'Arcachon. La maison Gaston Monier achète également la morue « locale », capturée par les petits pêcheurs saint-pierrais sur de petites embarcations non-pontées : les « *warys* ». Elle est cependant réputée mal préparée et ne jouit pas d'une grande estime, car elle se conserve moins longtemps que la morue du Banc. Les retours des goélettes coloniales sont plus intéressants. En janvier 1910, Prosper Gautier, gérant de l'habitation durant l'hiver, sonde les vendeurs locaux, leur offrant 17 francs le quintal « pour campagne », c'est-à-dire pour l'ensemble des pêches réalisées. Cependant, les armateurs hésitent à s'engager si tôt, à une époque de l'année où l'on ne peut présumer des cours. Ceux-ci sont établis par la concurrence que se livrent les acheteurs : Laflaquière, Legras, *Sécheries de Fécamp*, le Granvillais Chuinard, et surtout *La Morue française*, pour ne citer que ceux qu'évoquent le plus souvent les lettres de la maison Monier. Les prix dépendent aussi des possibilités de stockage des habitations et de la disponibilité des navires-transport en rade. Pour le gérant, la difficulté est de posséder un transport disponible au moment où arrivent les navires pêcheurs. Mais les aléas de la navigation à voile et les incertitudes de la pêche ne permettent pas toujours de remplir les cales des transports avec la célérité désirée. Les 45 jours de planches accordées par les chartes-parties peuvent alors se révéler insuffisants. Pour combler les « vides » des navires en partance, ou déstocker lorsque les transports de la maison ne sont pas là, on peut solliciter un concurrent pour compléter une cargaison ou lui offrir une partie d'une cale.

En achetant des cargaisons de morues à Saint-Pierre-et-Miquelon, Gaston Monier joue sur la différence des cours entre l'archipel et Bordeaux. Prenons l'exemple du *Saint-Charles* qui, en août 1908, débarque à Bordeaux une partie des pêches de l'*Anne-Marie* et de la *Jeannette*. Les 1 18 250 kg de poisson du Grand Banc, « bien préparé », ont été achetés à 18,50 francs et 19 francs le quintal, soit 40 606 francs au total. Le gérant de l'habitation facture à la maison de Bordeaux les frais de transbordement (0,50 francs le quintal), 13 tonnes de sel nécessaire au repiquage, à 35 francs la tonne, et prélève une commission d'achat de 0,50 francs par quintal. Ces frais représentent environ 6,5 % du prix d'achat. Durant la traversée, le poisson a perdu 13 % de son poids par égouttage. Il est trié à la livraison et payé 24,50 francs le bon, alors que le rebut et les avariés représentent moins de 6 % de la cargaison. La vente produit 45 295 francs, moins 3,5 % d'escompte remis aux acheteurs pour paiement à 30 jours. La maison-mère retire également les frais de pesage et de débarquement, des droits sur le sel, les assurances et 29 francs de fret par tonne. L'ensemble de ces frais bordelais représente environ 10 % du prix de vente du poisson. La différence entre la facture de Saint-Pierre (39 360 francs) et le compte de vente établi à Bordeaux (43 232 francs) laisse un bénéfice de 3 872 francs, soit

plus d'un franc par quintal. Pour la campagne 1910, ces bénéfices dépassent 40 000 francs, et même 150 000 francs en 1912<sup>53</sup>. Cependant, comme cela arrive en 1907 et 1908, des prix insuffisants à Bordeaux peuvent entraîner la vente à perte (**graphique 2**).



Graphique 2. Montant des commissions prélevées par la Maison Monier, 1906-1910 (en francs)

#### L'opération « en sec »

Le gérant de l'habitation doit aider les équipages des navires – consignés ou achetés – à décharger la morue, à la stocker, et à remplir le navire de sel neuf. Pour toutes ces opérations, il dispose de journaliers vivant dans l'île, mais surtout de vingt à trente graviers, selon les années. En 1911, une agence spécialisée recrute ces jeunes de quinze à dix-neuf ans dans les environs de Paimpol<sup>54</sup>. Ils touchent, selon leur force, 155 ou 160 francs par campagne, nourris et logés<sup>55</sup>. En 1914, on leur offre 350 francs, sans bottes ni ciré, ce qui explique sans doute la progression des salaires. Le nombre de séjours à l'hôpital local renseigne assez sur leurs conditions de vie. De juin à août 1911, les assurances doivent rembourser 338 journées d'incapacité de travail, soit deux fois le montant des primes versées par Gaston Monier. Ces adolescents souffrent surtout de blessures aux mains, sans doute occasionnées par les arrêtes des poissons manipulés et le contact prolongé dans l'eau lors de leur lavage. En avril 1908, les graviers refusent de travailler et l'un d'eux écope de vingt-quatre heures de prison. En mai 1910, six graviers s'enfuient « dans la montagne » mais, ayant touché des avances et étant

53 À cette époque, Gaston Monier s'est associé en compte à demi avec le négociant bordelais Étienne Canac. Pour entrer dans ses frais généraux, il prélève une commission de 2% à Saint-Pierre et, à nouveau, de 2% à Bordeaux.

54 En 1911, vingt et un graviers sur trente sont âgés de seize ou dix-sept ans.

55 En 1912, le chef boulanger est engagé pour 135 francs par mois, nourri et logé. Les frais de nourriture des graviers sont estimés à 75 francs par mois. On peut ainsi juger de l'extrême modestie des salaires de ces adolescents.

considérés comme inscrits maritimes, ils sont bientôt arrêtés par la gendarmerie et, prévenus de désertion, réexpédiés en France. Sur leur salaire, leur patron retient 6 francs par « arrestation<sup>56</sup> ». L'habitation « prête » de manière fictive ses graviers aux armateurs des navires métropolitains. L'inscription d'un gravier sur le rôle permet à l'armateur de déclarer qu'il pêche « en sécherie » et de toucher une prime de 50 francs, au lieu de 30 francs pour chaque homme d'équipage. Le travail des graviers consiste surtout à faire sécher une partie de la morue reçue à l'habitation. Il s'agit de laver le poisson de son sel, puis de l'étendre au soleil sur la grave. Le soir, la morue est rassemblée en piles, appelées « melons », pour éviter qu'elle ne prenne l'humidité. Elle est exposée durant « cinq soleils » (lettre du 22 juillet 1910), afin d'acquérir le degré de siccité qui lui permettra de supporter le voyage des Antilles. Le courrier envoyé à la maison de Bordeaux durant l'été 1908 indique l'existence d'une sécherie mécanique, ce qui paraît une innovation dans la colonie. Elle permet des économies de main-d'œuvre, mais aussi de sécher par tous les temps, alors que les brumes sont fréquentes en été dans l'archipel. Elle est souvent prêtée aux concurrents moyennant une indemnité par fournée. L'installation de voies Decauville en 1912 permet de gagner du temps sur des manutentions qui se faisaient jusqu'ici à la brouette. Il s'agit d'une adaptation à l'apparition des chalutiers qui apportent des cargaisons bien plus importantes que les voiliers en bois.

La Guadeloupe et la Martinique constituent les destinations traditionnelles de la morue séchée à Saint-Pierre-et-Miquelon, surtout pour le petit poisson ou la morue de médiocre qualité. Pour mieux supporter un voyage de deux ou trois semaines sous les tropiques, la morue est *emboucautée*, c'est-à-dire mise en fûts<sup>57</sup>. Un tonnelier est embauché à cet effet. Gaston Monier expédie des boucauts sur des transports qu'il partage avec d'autres chargeurs. Une vingtaine de lettres commerciales conservées pour l'année 1896 nous apprennent que Gaston Monier confiait sa marchandise à des consignataires, l'un à Pointe-à-Pitre (L. de Buffrenil), l'autre à Saint-Pierre-de-la-Martinique (Saint-Léger-Lalung). Le marché de La Guadeloupe est alors contrôlé par des acheteurs coalisés en une *grande* et une *petite bande* qui entendent conserver le monopole des achats au débarquement des navires, et par là même fixer des prix très en dessous de ceux qu'ils repercutent sur les détaillants. Malgré les pressions et menaces, Gaston Monier réussit à distraire ses lots des ventes communes et à obtenir des prix plus rémunérateurs. Une autre difficulté réside dans le recouvrement des créances, les banques locales demandant 12 % d'escompte. En 1896, Gaston Monier accepte

56 C'est-à-dire 6 francs par jour non travaillé. En 1910, les graviers Broudu et Lemoine perdent ainsi l'un 18 francs et l'autre 30 francs, ce qui représente 12 à 20 % de leur rémunération.

57 En 1896, un des correspondants de Gaston Monier l'engage à proscrire les expéditions de morues depuis Bordeaux, la longue traversée nuisant à la qualité de la marchandise.

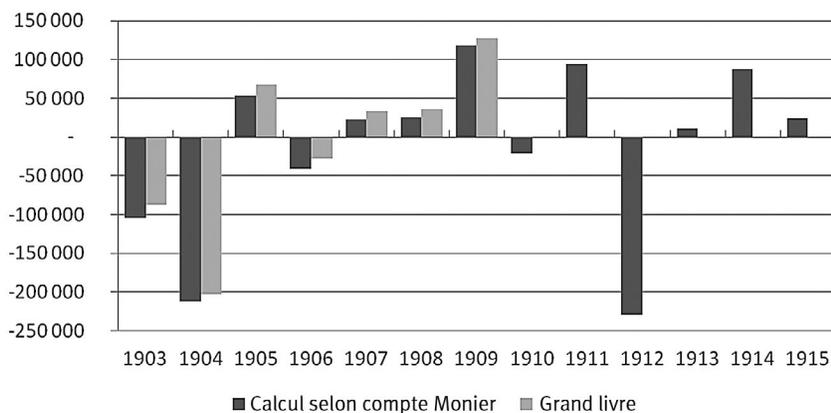
l'achat de marchandises – tafia, cacao, café – pour compenser ses créances, mais il ne semble pas avoir donné suite à cette pratique. Halifax, en Nouvelle-Écosse, constitue la seconde destination de la morue séchée sur les graves de Saint-Pierre. Là encore la maison Monier confie ses envois à un consignataire local (James Fraser). Il s'agit surtout de faux poissons : ânonnés séchés et emboucautés (haddock), de morues locales, de « barbue » ou de colins. En 1910 et 1911, des contacts sont pris également avec des maisons de New York.

Un bilan établi à la fin de l'année 1910 permet d'évaluer l'activité de l'habitation : les trente graviers ont lavé 1 000 quintaux, séché et magasiné 5 000 autres quintaux ; ils ont transbordé dans les navires de transport 40 000 quintaux de morue verte et 1 000 tonnes de sel. Cette main-d'œuvre a coûté 30 000 francs, traversées comprises.

### SURVIE ET ADAPTATION DANS UNE CONJONCTURE DIFFICILE

Une entreprise frappée par la crise du début du xx<sup>e</sup> siècle

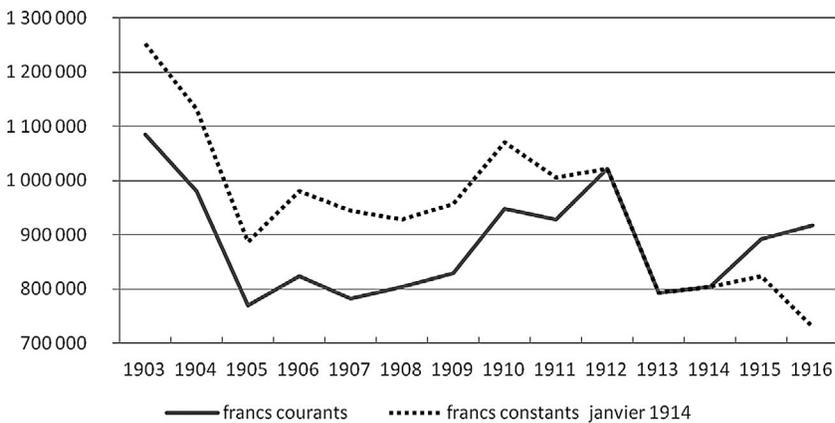
Quelques pièces comptables en notre possession, en particulier le Grand Livre des années 1903-1910, permettent d'établir les résultats de la maison Gaston Monier pour cette période<sup>58</sup>. On obtient des chiffres légèrement différents en calculant le solde annuel du compte personnel de Gaston Monier (graphique 3). Les résultats des années 1910-1915 figurent dans une correspondance concernant l'impôt sur les bénéfices réalisés durant la première guerre mondiale.



Graphique 3. Résultats par exercice (en francs courants)

<sup>58</sup> Les exercices commencent le 1<sup>er</sup> mai et finissent le 31 avril de l'année suivante. Ce calendrier correspond à une campagne de pêche et à l'écoulement des stocks. Pour faciliter la lecture des graphiques, les exercices sont datés par campagne de pêche. Ainsi, la colonne 1903 correspond à l'exercice 1903-1904.

La figure 3 montre les pertes importantes de la maison Monier durant les campagnes 1903, 1904 et 1906. La crise, qui frappe toute la profession, est due à une série de mauvaises pêches<sup>59</sup>. Le très mauvais résultat de 1912 s'explique par une campagne de pêche désastreuse et la mise par pertes et profits d'une somme de 254 717 francs correspondant à des créances anciennes irrécouvrables. Gaston Monier subit une érosion de son capital ainsi que le montre l'évolution de son compte personnel (graphique 4)<sup>60</sup>. On doit considérer que ce capital très élevé, dépassant le million en 1903, a été accumulé durant la période antérieure, dont la prospérité est soulignée par le nombre croissant de navires déchargeant à Bordeaux (graphique 1). Une bonne partie des pertes provient de la cessation d'activité de nombreux collaborateurs. Quoique créancier pour des sommes importantes, Gaston Monier préfère souvent une liquidation amiable plutôt que la faillite de ses amis et accepte des délégations d'assurances-vie en guise de paiement. Sur les 82 000 francs que lui doit depuis 1904 Thomas Prenveille, son correspondant à Saint-Malo, il ne touche que 42 000 francs en 1920. Il récupère 11 000 francs sur les 25 000 francs dus par son ancien gérant de Saint-Pierre. En revanche, les archives de la maison ne permettent pas de déterminer si Gaston Monier a pu recouvrer la totalité des 79 000 francs encore dus en 1910 par Louis-Alfred Blanchard.



Graphique 4. Solde du compte Gaston Monier (au 31 mai de chaque année)

<sup>59</sup> Selon les statistiques publiées par Paul Latreille (*Bordeaux, port morutier, op. cit.*, p. 45), les importations annuelles de morue par le port girondin n'auraient pas dépassé 29 000 tonnes, en moyenne, dans les années 1903-1906, alors qu'elles atteignaient 50 000 tonnes dans les années 1900-1902, ce qui représente une baisse de 42 %.

<sup>60</sup> En 1916, Gaston Monier affirme : « mon capital est représenté par la balance du crédit de mon compte personnel à la fin de chaque exercice ».

## Projets de liquidation

Lorsqu'il débarque à Saint-Pierre en 1904, Robert, le fils aîné de Gaston Monier, est bien décidé à « reconstituer une fortune si bien détruite et gaspillée par des conseillers et des voleurs ». Il vise l'ancien gérant, en place depuis seize ans, accusé d'un certain relâchement et auteur d'une « erreur de compte » d'environ 20 000 francs. Robert envisage la liquidation de l'affaire, mais la conjoncture n'est pas favorable. Pourtant, en février 1907, Gaston Monier signe une promesse de vente en faveur d'Henri Fabre, un négociant en morue bordelais<sup>61</sup>. Celui-ci envisage de fonder la *Société anonyme de la grande pêche française*, une entreprise au capital de 3 500 000 francs, capable de damer le pion à *La Morue française*, créée deux ans auparavant. Henri Fabre apporte son fonds de commerce et la vaste sécherie qu'il exploite à Bègles<sup>62</sup>. Il apporte également la promesse de vente de Gaston Monier. Celui-ci cède son fonds de commerce, ses navires *Rêveuse*, *Câlineuse* et *Bait-Bill*, trois huitièmes de la *Jeanne-d'Arc*, l'habitation de Saint-Pierre, avec tout son matériel, ainsi que la sécherie principale de Bègles<sup>63</sup>. Louis-Alfred Blanchard vend également son fonds de commerce à Henri Fabre. Pour réaliser ces promesses de vente, la société doit déboursier un million de francs dont la plus grande partie doit aller, sans doute, dans les poches de Gaston Monier. En rémunération de ses apports, Henri Fabre reçoit 6 000 actions de cent francs sur les 35 000 qui composent le fonds social. La plus grande partie du capital restant est fournie en numéraire par des banquiers parisiens comme Jules-André Delcroix (2 000 actions), mais surtout par une firme anglaise : le *D. U. B. Syndicate Limited*, qui souscrit 23 500 actions. Gaston Monier et Louis-Alfred Blanchard ne s'engagent que pour 200 actions chacun, mais font partie du conseil d'administration, avec Henri Fabre et les principaux actionnaires parisiens<sup>64</sup>. Cependant, la *Société de la grande pêche* disparaît avant d'avoir commencé la moindre activité : le 23 septembre 1907, le conseil d'administration, considérant la « situation actuelle des pêches » et craignant « que la mise en fonctionnement de la société n'amène, pendant un temps assez long, des dépenses sans profit », obtient de l'assemblée générale des actionnaires la dissolution de la société<sup>65</sup>.

61 AD 33, 3 Q 3761, n° 24 v°, acte du 5 février 1907, enregistré le 27 février. Originaire de Millau, Henri Fabre s'est installé à Bordeaux dans les années 1880, comme négociant en morues, rue Ausone. Il achète la sécherie des Marronniers, à Bègles, en 1897. Elle était jusque-là exploitée par les Sétois Comolet.

62 C'est aujourd'hui l'école de musique Jean-Wiener, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

63 Statuts imprimés et registre des procès-verbaux des assemblées de la société, 22 pages manuscrites.

64 AD 33, 3 E NC 2094, statuts et déclaration de souscription déposés chez M<sup>e</sup> Fuchi le 27 février 1907.

65 Henri Fabre, débiteur d'une somme de 60 000 francs envers Saint-Martin Légasse, vend sa sécherie à son créancier le 10 octobre 1907 (AD 33, 3 E NC 3690, M<sup>e</sup> Richard). L'armateur lui offre 50 000 francs, alors que la propriété valait 100 000 francs en 1897.

Gaston Monier recouvre ses biens. L'expérience ne l'a pas pour autant détourné des projets ambitieux. En 1910, il est sollicité par Jean de Vilmorin pour donner son avis sur un projet de compagnie maritime industrielle ayant pour but de pratiquer la pêche le long des côtes du Maroc et de la Mauritanie. Gaston Monier critique le capital trop faible (350 000 francs) : « Je ne marcherai que si j'ai derrière moi un minimum de deux millions, à moins je préfère rester comme je suis et me contenter de ce que je gagne sans trop de souci [...]. Pour aller avec 300 à 500 000 [francs de] capital je n'ai besoin de personne, je reste petit et me contente ». Cependant, Gaston Monier établit un projet d'une vingtaine de pages à partir de chiffres empruntés à la campagne 1910. Il est intéressant de savoir quelle est la société idéale rêvée par notre consignataire-armateur. Elle exploiterait dix goélettes à hunier de type cancalais et quatre trois-mâts fécampois. L'entreprise comprendrait une habitation à Saint-Pierre employant trente grapiers et des ouvriers, une sécherie à Bordeaux de la même superficie que celle de Bègles, une autre à Saint-Malo, plus proche des ports d'armement. Au total, les immobilisations atteindraient deux millions de francs. Si l'on comptait un *working-capital* d'un million, les actionnaires devraient fournir trois millions de francs. La firme devrait traiter 100 000 quintaux en vert à Bordeaux et 10 000 quintaux séchés à Saint-Pierre. Ces chiffres ne semblent pas exagérés puisque, dans une note de 1912, Gaston Monier indique qu'il s'apprête à traiter 60 000 quintaux en vert et 10 000 en sec. En tenant compte de frais généraux calqués sur ceux de son entreprise, et des prix de revient qu'il connaît bien, Gaston Monier table sur un résultat d'un million par an, soit 30 % du capital investi. Cette entreprise rêvée ressemble fort à celle que Gaston Monier possédait avant la liquidation de ses navires. Il lui manquait la sécherie de Saint-Malo, mais surtout d'importants fonds de roulement permettant les achats de poisson.

Comme le précédent, ce projet ne s'est pas concrétisé. En novembre 1910, Robert Monier reproche à son père son malthusianisme : « Nous représentons un grand navire naviguant à l'économie, dont l'armateur a la prétention de gagner de l'argent ». En 1912, Gaston Monier explique cette prudence : l'habitation de Saint-Pierre ne permet pas de dépasser 80 000 quintaux par an ; au-delà, pense-t-il, « nous risquerions d'être considérés par *La Morue française* comme des concurrents dangereux, par suite des ennemis auxquels cette société porterait le plus de tort possible ».

#### Adaptation au chalutage à vapeur

Curieusement, dans son projet, Gaston Monier ne laisse aucune place aux chalutiers à vapeur, dont la participation à la grande pêche depuis quelques

années est en train de changer la donne<sup>66</sup>. Sans doute ses premières expériences en la matière lui laissent-elles un goût amer. En 1907, il est en effet sollicité comme conseil par les *Pêcheries du golfe de Gascogne* qui veulent se lancer dans la pêche à la morue. Jusque-là, cette société d'Arcachon, fondée en 1900 par des investisseurs bordelais, s'est uniquement consacrée au mareyage. Elle possède rapidement une vingtaine de chalutiers, pour l'achat desquels elle s'est fortement endettée. Gaston Monier se rend à Dunkerque pour aider à l'armement du *Nordcaper* et du *Baleine*, construits par les *Chantiers de France*. Il réalise les produits des deux chalutiers durant la campagne de 1907 et s'occupe du *Nordcaper* en 1908, le *Baleine* ayant coulé. Les commissions ne rapportent que 6 870 francs pour les deux années. En avril 1909, la *Gascogne* « se trouvant au milieu d'embaras financiers assez inextricables », Gaston Monier accepte d'avancer 300 000 francs nécessaires à l'armement de cinq chalutiers, moyennant une commission de 2 % sur la réalisation du crédit et de 3 % sur les produits. Assuré verbalement d'être l'unique consignataire de la société, il souscrit 100 actions de 100 francs lors d'une augmentation de capital. Les cinq chalutiers mis en service rapportent 30 742 quintaux, ce qui représente pour Gaston Monier une belle commission de 19 440 francs. Cependant, en 1910, la *Gascogne* obtient ses avances de la *Bankverein Suisse*, de Bâle. N'ayant plus besoin de Gaston Monier, la société arcachonnaise vend ses pêches à *La Morue française* et aux *Sécheries de la Gironde*, dont les Légasse sont actionnaires. Gaston Monier est donc évincé, mais à temps semble-t-il, car la *Gascogne* est mise en faillite à la fin de l'année 1910.

Gaston Monier n'a pas plus de chance lors de sa première affaire avec Joseph Huret, armateur boulonnais qui lui vend la pêche de son chalutier *Labrador*, en avril 1910. Les deux hommes n'arrivant pas à s'entendre sur les écarts, le contrat est annulé. Cependant, le 3 mai 1913, Gaston Monier parvient à un accord avec la *Société nouvelle des pêcheries à vapeur (SNVP)* d'Arcachon, concernant les cinq campagnes 1914-1918. Celle-ci s'engage à livrer à la maison de Saint-Pierre les neuf dixièmes des pêches de quatre de ses chalutiers, à l'exception des derniers retours sur métropole. L'acheteur s'engage à faire travailler ses employés de 5 heures du matin à 19 heures afin d'accélérer les déchargements. Il doit fournir le sel à 35 francs la tonne et payer les morues 22,50 francs le quintal. Les parties partageraient pertes ou profits par moitié si le cours moyen de la colonie était supérieur, ou s'il n'atteignait pas ce montant. À titre de garantie, Gaston Monier hypothèque l'habitation de Saint-Pierre. « Nous voilà à l'abri pour cinq ans », écrit Robert Monier à son père. Pourtant les inconvénients ne manquent pas à

66 René Pérotin, *Le Chalutage à vapeur à Arcachon*, thèse de doctorat en droit soutenue à l'université de Bordeaux, Bordeaux, Y. Cadoret, 1911.

traiter des chalutiers : le poisson est moins bien préparé, il n'a pas le temps de s'égoutter et « saumure » dans la cale ; les ânonns et les petits poissons constituent une part beaucoup plus importante des livraisons. Il faut décharger vite, pour éviter des surestaries de 800 francs par jour, et l'encombrement des cales est à craindre si plusieurs navires se présentent en même temps. Enfin, pour couvrir le charbonnage à North-Sydney (Nouvelle-Écosse), Gaston Monier doit fournir de grosses avances. Néanmoins, les chalutiers livrent des quantités beaucoup plus importantes que les voiliers et jusqu'à cinq, voire sept fois par campagne.

#### L'épreuve de la guerre

422

On aurait pu s'attendre à ce que la déclaration de guerre porte un coup fatal à une entreprise dont la prospérité dépendait de la libre circulation sur les mers. Il semble au contraire que la maison Gaston Monier ait renoué pendant le conflit avec les belles années de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. La campagne de 1914 paraît désastreuse pour les voiliers qui pêchent sur le Grand Banc. En revanche, jusqu'en juillet, les chalutiers « prennent ce qu'ils veulent ». Ainsi, les navires de la *SNPV*, la *Jeannette*, le *Sacha* et l'*Élisabeth-Marie*, auraient déchargé sur les cales de l'habitation Monier environ 9 000 quintaux, morue et ânonns confondus. Le *Jupiter*, de la maison havraise Déro, a livré, quant à lui, 3 800 quintaux. Mais le déclenchement de la guerre désorganise la pêche. Les équipages doivent répondre à la mobilisation et de nombreux navires sont réquisitionnés. En septembre, une brouille avec la *SNPV* met fin à l'accord de 1913. En effet, Gaston Monier ayant refusé à l'entreprise une avance de 15 000 francs, nécessaire aux chalutiers pour charbonner à North-Sydney, l'*Élisabeth-Marie* et le *Sacha* livrent leurs dernières pêches à *La Morue française*. Le chiffre d'affaires de la maison Monier durant la campagne 1914-1915 ne représente que 36 % de la moyenne des quatre exercices précédents, eux-mêmes marqués par de mauvaises pêches. Pourtant, durant cet exercice, Gaston Monier déclare au fisc un bénéfice de 82 520 francs, pour un chiffre d'affaires de 862 000 francs, soit un rendement de presque 10 %.

Malgré la mobilisation, qui prive Gaston Monier de ses deux fils, 1915 débute sous des auspices encourageants : la maison a « acheté » cinq chalutiers « pour campagne ». Ayant signé des contrats probablement identiques à ceux qui engageaient la *SNPV* en 1913, leurs propriétaires promettent de livrer toutes leurs pêches à l'habitation de Saint-Pierre, à l'exception de la dernière,

<sup>67</sup> Pour suivre l'activité de la maison Gaston Monier durant la guerre, nous possédons l'intégralité du courrier envoyé par le gérant de l'habitation de Saint-Pierre à la maison-mère de Bordeaux, entre 1914 et la fin de 1919, à l'exception de l'année 1916. Les « livres des débits », qui reprennent l'ensemble des factures envoyées aux clients par la maison-mère, permettent d'évaluer le chiffre d'affaires pour la même période.

dite de retour et destinée à la métropole, où l'armateur peut en disposer à son gré. *La Morue française* n'a pas tenté d'offrir de meilleurs prix pour priver Gaston Monier de ces chalutiers. Elle craint la disparition brutale des taxes de douane qui interdisaient jusque-là le marché français aux morues étrangères. Cette suppression éventuelle faciliterait l'approvisionnement de la métropole, mais nuirait aux intérêts des négociants français en provoquant une baisse des cours ou l'accumulation de stocks invendables. Cependant, Gaston Monier ne peut profiter pleinement de l'attentisme de *La Morue française*, car les réquisitions de la marine de guerre et un naufrage le privent de deux chalutiers. Il ne peut plus compter que sur l'*Élisabeth-Marie* de la SNPV, sur le *Maroc* de Joseph Huret et sur le *Jupiter* de Louis Déro. Durant toute la campagne 1915, ceux-ci livrent régulièrement leur pêche, une fois par mois, pour atteindre le total de 47 000 quintaux, soit 31 000 quintaux de morue et 16 000 quintaux d'ânon. Selon Édouard Hardy, gérant de l'habitation, pour qui c'est un record historique, la maison Monier a envoyé en France un total de 50 049 quintaux sur onze transports. Le chiffre d'affaires de la campagne 1915 dépasse celui de l'année 1913. François Monier a peut-être raison lorsqu'il déplore que, sans la guerre, six chalutiers auraient apporté 60 ou 80 000 quintaux : « nos efforts allaient enfin être récompensés ». Une lacune dans nos sources ne permet pas de retracer l'activité de la maison de Saint-Pierre durant l'année 1916. Il est cependant certain qu'en 1917 et 1918, Gaston Monier n'a pas « fait campagne » à Saint-Pierre : l'« habitation » n'a pas engagé de graviers et n'a pas acheté de morue. Un gérant s'est contenté de liquider les « rossignols », marchandises qui encombraient la boutique, invendables en dehors de ces temps de pénurie. Il est très probable que l'année 1916 se soit déroulée dans les mêmes conditions. Plusieurs facteurs ont dissuadé Gaston Monier d'exploiter son « habitation » : la mobilisation de ses fils, l'incendie de la boulangerie en 1915, la pénurie de main-d'œuvre masculine dans l'archipel, les difficultés pour affréter des transports et, plus encore, la réquisition des chalutiers employés comme patrouilleurs auxiliaires.

Paradoxalement, alors qu'on doit supposer une contraction des activités de la maison mère qui devait se contenter de consigner des voiliers revenant du Banc ou d'Islande<sup>68</sup>, le chiffre d'affaires de chaque exercice de la période 1916-1918 dépasse trois millions de francs constants, alors qu'il n'atteignait que deux millions, en moyenne, durant les quatre exercices 1910-1913. Une des raisons de cette progression est l'augmentation considérable du prix de la morue verte. En octobre 1916, une circulaire du ministre du Commerce

68 Elle ne vendait plus le poisson acheté pour son compte par l'établissement de Saint-Pierre, alors qu'il s'agissait d'une source de revenus majeure (graphique 3).

impose un maximum de 75 francs par quintal de 55 kg, ce qui équivaldrait à 50 francs de 1909, alors qu'à cette date les prix maximum observées à Bordeaux n'atteignaient que 23 francs. En francs constants, le prix de la morue aurait donc doublé. Si aucun document en notre possession ne permet malheureusement d'évaluer les bénéfices réalisés par la maison Monier durant la guerre, on peut penser qu'ils furent importants.

424

À la fin de 1918, François Monier, enfin démobilisé, s'empresse de regagner Saint-Pierre avec de nombreux projets en tête. L'heure est aux chalutiers. Durant la campagne 1919, la maison Monier n'en consigne pas moins de sept. Si les équipages se montrent moins dociles qu'avant la guerre, refusant les heures supplémentaires, ils ramènent, selon nos calculs, au moins 32 700 quintaux de morues et 7 324 quintaux d'ânon. En novembre 1919, François Monier se félicite de ce « joli bilan », tandis qu'il estime que la maison de Bordeaux a fait « une très belle campagne de consignations ». Les lendemains de la victoire semblent propices à un renouvellement de la profession<sup>69</sup>. C'est dans ce contexte que Gaston Monier, alors âgé de 64 ans, décide de passer la main à ses fils. En janvier 1919, il envisageait déjà de mettre à l'abri les capitaux accumulés jusque-là et de ne laisser dans l'affaire, confiée à son fils aîné Robert, qu'une somme de 200 à 300 000 francs. En décembre 1920, celui-ci acquiert le fonds de commerce de la maison de Bordeaux pour la somme symbolique de 1 000 francs. Il conserve à l'entreprise le nom de son père. En avril 1920, Gaston Monier vend l'« habitation » de Saint-Pierre à ses deux fils pour 50 000 francs<sup>70</sup>. La somme paraît dérisoire. En effet, en 1919, Rémy Chuinard, ancien représentant d'Arthur Legras à Saint-Pierre, a vendu son « habitation » à l'armateur boulonnais Léon Porez pour 250 000 francs<sup>71</sup>. Désormais, François Monier exploite l'établissement de Saint-Pierre à son nom, rêvant depuis sa démobilisation d'une association avec des armateurs fortunés qui fourniraient les capitaux nécessaires à l'achat de chalutiers et de navires de transports, ce qu'apparemment Gaston Monier était incapable de réaliser. Ce rêve se concrétise à la fin de 1926, par la fondation de la *Compagnie coloniale de grande pêche* et l'achat du chalutier *Élisabeth-Marie*, dont François est littéralement tombé amoureux lors de sa sortie en 1914. Dès 1919, Gaston Monier s'est débarrassé de la sécherie annexe de Bègles, vendue pour 20 000 francs à Léon Beauchataud,

69 Dès 1919, apparaissent de nouveaux noms destinés à marquer le monde des négociants-sécheurs jusqu'à la disparition de cette activité vers 1970 : Marc Salier, Félix Pontaud, Charron et Puech, Antoine Meyniel.

70 AD 33, 3 E NC 1000, M<sup>e</sup> Briguet, 21 avril 1920, acte signalé par M<sup>e</sup> Alain Troussier.

71 En 1917, au regard de ventes d'« habitations » plus modestes, François Monier estimait celle de son père à 100 000 francs.

un ancien employé et associé<sup>72</sup>. Quant à la sécherie principale, elle est louée au sécheur Jean Lacoste, dont le souvenir est encore attaché aux lieux, alors que les Monier sont oubliés par la mémoire locale.

Il n'est pas possible de connaître le patrimoine de Gaston Monier au moment où il se retire des affaires<sup>73</sup>. En juin 1919, son fils François le qualifie d'homme aux deux fortunes : « celle qu'on lui a volée et la sienne », laissant entendre sans doute que la guerre lui a permis de rattraper les pertes des premières années du siècle. On est mieux renseigné sur deux de ses confrères, consignataires comme lui. À sa mort, en 1922, Arthur Legras possède un actif net estimé à 251 782 francs seulement, tandis que Louis-Alexandre Laflaquière, mort en 1925, dispose de 1 947 530 francs de biens mobiliers et immobiliers<sup>74</sup>. On peut supposer que Gaston Monier disposait d'une fortune approchant un million de francs en 1920, si l'on tient compte de son avoir dans la société et de ses biens immobiliers<sup>75</sup>. En l'état de nos recherches, il semble qu'il s'agisse d'un niveau de fortune bien plus élevé que celui auquel pouvaient prétendre les négociants en morue de la place, ce qui souligne une fois de plus le statut particulier des consignataires à Bordeaux.

72 AD 33, 3 E NC 1008, 16 décembre 1920 ; 3 Q 3799, 30 janvier 1919, enregistrement d'un acte de vente passé devant M<sup>e</sup> Blondeau le 22 janvier. Durant la guerre, Gaston Monier et Léon Beauchataud étaient associés en compte à demi pour la vente de morue en gros.

73 Il est mort le 24 janvier 1944 ; la déclaration de succession de ses héritiers n'est donc pas consultable.

74 Selon les déclarations de succession AD 33, 3 Q 5391, n<sup>o</sup> 530 et 3 Q 5048, n<sup>o</sup> 519. Laflaquière exploitait également un négoce de poivres et vanilles.

75 Au 1<sup>er</sup> juin 1915, Gaston Monier estimait son capital engagé à environ 900 000 francs. En 1920, il possédait la sécherie de Bègles (Tandinat), une petite villa à Arcachon, et une maison à Bordeaux, rue de Saint-Genès.

